

BVGer D-2164/2016 vom 8. Dezember 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-12-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-2164_2016

FR: TAF D-2164/2016 du 8 décembre 2016

IT: TAF D-2164/2016 del 8 dicembre 2016

Regeste

Asile et renvoi (recours réexamen)

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis, dans la mesure où il est recevable.

E. 2

La décision du SEM du 7 mars 2016 rejetant la demande de réexamen est annulée.

E. 3

Le SEM est invité à régler les conditions de résidence en Suisse du recourant conformément aux dispositions relatives à l'admission provisoire.

E. 4

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 5

Le SEM versera au recourant le montant de 700 francs à titre de dépens.

E. 6

Le présent arrêt est adressé au mandataire du recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : La greffière : Gérard Scherrer Germana Barone Brogna Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.